



Note de présentation brève et synthétique du compte financier unique 2025

Informations générales

La présente note de présentation brève et synthétique est publiée sur le site internet de la Communauté de communes Valès dunes avec l'ensemble des documents budgétaires conformément aux articles mentionnés ci-dessous :

Extrait de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article [L. 2312-1](#), la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article [L. 2121-12](#), sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article. »

Article L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales :

« Sous réserve des dispositions qui leur sont propres, les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale

Toutefois, les articles [L. 2312-1](#) et [L. 2313-1](#) ne s'appliquent qu'aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Lorsque l'établissement public de coopération intercommunale compte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le rapport sur les orientations budgétaires prévu au deuxième alinéa de l'article L. 2312-1 comporte la présentation mentionnée au troisième alinéa du même article L. 2312-1. Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »

SOMMAIRE

Introduction	4
I^{ère} partie - Section de fonctionnement	5
I – Résultat de l'exercice	5
II - Charges de fonctionnement	5
III - Recettes de fonctionnement	6
II^{ème} partie - Section d'investissement	9
I – Résultat de l'exercice	9
II - Dépenses d'investissement	9
III - Recettes d'investissement	10

Introduction

La Communauté de communes Val ès dunes est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) constitué de 18 communes : Argences, Banneville-la-Campagne, Bellengreville, Cagny, Canteloup, Cesny-Aux-Vignes, Cléville, Condé-sur-Iffs, Emiéville, Frénouville, Janville, Moulton-Chicheboville, Ouzé, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, Saint-Pair, Saint-Pierre-du-Jonquet, Valambray et Vimont.

Au 1^{er} janvier 2023, la Communauté de communes Val ès dunes a instauré le régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Sa population municipale au 1^{er} janvier 2025 est de 20 565 habitants.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur et le comptable public établissent conjointement un compte financier unique. Ce compte financier unique est soumis, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

D'un point de vue comptable, le compte financier unique se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Communauté de communes. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par l'EPCI, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par l'EPCI.

La section d'investissement présente les opérations d'investissements nouvelles ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de l'EPCI, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la Communauté de communes.

Le budget principal retrace les opérations financières de la Communauté de communes elle-même et remplit les fonctions énoncées.

Le budget annexe, distinct du budget principal, permet d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes. La Communauté de communes compte 4 budgets annexes :

- Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »
- Budget annexe « Assainissement »
- Budget annexe « Complexe aquatique »
- Budget annexe « ZA La Dolomède »
-

Le compte financier unique 2025 a été voté le 4 juin 2026 par le Conseil communautaire.

1ère partie – Section de fonctionnement

I – Résultat de l'exercice

	Budget principal	Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"	Budget annexe "Assainissement"	Budget annexe "Complexe aquatique"	Budget annexe "ZA la Dolomède"
Recettes de fonctionnement	9 304 212,32	3 297 676,34	920 500,51	1 415 158,31	351 443,39
Dépenses de fonctionnement	8 121 990,80	2 592 740,38	543 497,91	1 450 354,22	59 944,04
Résultat de l'exercice	1 182 221,52	704 935,96	377 002,60	35 195,91	291 499,35

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la Communauté de communes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT																
Chap.	Libellé	Budget principal			Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"			Budget annexe "Assainissement"			Budget annexe "Complexe aquatique"			Budget annexe "ZA la Dolomède"		
		CFU 2024	CFU 2025	Variation	CFU 2024	CFU 2025	Variation	CFU 2024	CFU 2025	Variation	CFU 2024	CFU 2025	Variation	CFU 2024	CFU 2025	Variation
011	Charges à caractère général	638 228,67	716 599,83	12,3%	1 556 465,78	801 503,38	-48,50%	58 902,45	43 612,67	-25,96%	1 109 225,80	731 028,49	-34,10%	73 323,54	59 944,04	-18,25%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 177 871,12	1 258 471,45	6,8%	925 498,43	1 096 739,67	18,50%	-	-	-	-	-	-	-	-	-
014	Atténuations de produits	3 836 223,00	4 280 838,00	11,6%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	2 094 599,33	1 699 394,85	-18,9%	1 042,87	400 834,00	38335,66%	2 000,00	826,29	-58,69%	208,27	-	-	-	-	-
	Total des dépenses de gestion courante	7 746 922,06	7 955 304,13	2,7%	2 483 007,08	2 299 077,05	-7,41%	60 902,45	44 438,96	-27,03%	1 109 434,07	731 028,49	-34,11%	73 323,54	59 944,04	-18,25%
66	Charges financières	-	-	-	19 170,00	15 134,28	-21,05%	2 795,74	1 426,23	-49,0%	114 906,42	97 309,02	-15,31%	-	-	-
67	Charges exceptionnelles	-	-	-	0,14	-	-100,00%	-	1 500,00	-	-	-	-	-	-	-
68	Dotations provisions semi-budgétaires	-	-	-	299,20	4 258,44	1323,28%	120,00	135,00	-	420 000,00	-	-	-	-	-
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 746 922,06	7 955 304,13	2,7%	2 502 476,42	2 318 468,77	-7,36%	63 818,19	47 500,19	-25,57%	1 644 340,49	828 337,51	-49,62%	73 323,54	59 944,04	-18,25%
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	157 740,78	166 686,67	5,7%	214 235,98	274 270,61	28,02%	500 942,67	495 987,72	-0,99%	636 820,16	622 016,71	-2,32%	218 175,81	-	-
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	157 740,78	166 686,67	5,7%	214 235,98	274 270,61	28,02%	500 942,67	495 987,72	-0,99%	636 820,16	622 016,71	-2,32%	218 175,81	-	-
	TOTAL	7 904 662,84	8 121 990,80	2,7%	2 716 712,40	2 592 740,38	-4,56%	564 760,86	543 497,91	-3,76%	2 281 160,65	1 450 354,22	-36,42%	291 499,35	59 944,04	-79,44%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT																
Chap.	Libellé	Budget principal			Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"			Budget annexe "Assainissement"			Budget annexe "Complexe aquatique"			Budget annexe "ZA la Dolomède"		
		CFU 2024	CFU 2025	Variation	CFU 2024	CFU 2025	Variation	CFU 2024	CFU 2025	Variation	CFU 2024	CFU 2025	Variation	CFU 2024	CFU 2025	Variation
013	Atténuations de charges	40 241,50	24 516,23	-39,08%	34 245,48	14 437,13	-57,84%	-	-	-	-	-	-	-	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes...	191 220,16	179 452,72	-6,15%	51 725,47	36 412,36	-29,60%	514 842,93	701 286,23	36,21%	6 787,84	-	-	-	-	-
73	Impôts et taxes	6 643 377,00	7 069 125,00	6,41%	2 594 948,00	2 891 365,00	11,42%	-	-	-	-	-	-	-	-	-
74	Dotations et participations	1 852 454,53	1 921 888,63	3,75%	11 595,85	5 470,87	-52,82%	-	-	-	1 667 515,35	1 213 652,28	-27,22%	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	74 947,69	102 779,20	37,13%	375 060,38	332 938,78	-11,23%	0,50	5 840,79	141 468,50	-	-	-	-	-	-
	Total des recettes de gestion courante	8 804 240,88	9 297 761,78	5,63%	3 067 575,18	3 280 624,14	6,95%	514 843,43	707 127,02	37,35%	1 815 771,69	1 213 652,28	-33,16%	-	-	-
76	Produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
77	Produits exceptionnels	0,06	-	-100%	-	16 800,00	-	-	632,92	-	-	-	-	-	-	-
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	2 600,00	-	-	-	252,20	-	-	-	-	110,00	35,00	-	-	-	-
	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 804 840,94	9 297 761,78	5,60%	3 067 575,18	3 297 676,34	7,50%	514 843,43	707 769,94	37,47%	1 815 881,69	1 213 687,28	-33,16%	-	-	-
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 783,88	6 450,54	-17,13%	-	-	-	218 645,45	212 740,67	-2,70%	201 471,03	201 471,03	0,00%	-	351 443,39	-
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	7 783,88	6 450,54	-17,13%	-	-	-	218 645,45	212 740,67	-2,70%	201 471,03	201 471,03	0,00%	-	351 443,39	-
	TOTAL	8 812 624,82	9 304 212,32	5,58%	3 067 575,18	3 297 676,34	7,50%	733 488,88	920 500,51	25,50%	2 017 352,72	1 415 158,31	-29,85%	-	351 443,39	-

II – Charges de fonctionnement

Budget principal :

Le chapitre 011 correspond principalement aux fournitures diverses (administratives, eau, électricité, frais de télécommunication, affranchissement...), aux locations immobilières, aux travaux d’entretien des bâtiments, de la voirie, aux divers contrats de maintenance, d’assurance, aux honoraires pour différentes prestations de services, aux transports collectifs, aux cotisations diverses, aux versements aux organismes de formation...

Le chapitre 012 correspond aux charges du personnel : conventions conclues avec les communes dans le cadre de mise à disposition de personnel, rémunération des fonctionnaires, des contractuels (remplacement d’agents, accroissement saisonnier d’activité...), charges patronales, médecine du travail, assurance statutaire... L’augmentation de 6,8% s’explique par les avancements de grade et d’échelon ainsi que par les postes pourvus courant 2024 en année pleine.

Le chapitre 014 correspond aux versements des attributions de compensations aux communes et au reversement au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Au chapitre 65 apparaissent les contributions obligatoires et autres groupements, les subventions allouées aux associations, les indemnités et cotisations pour les élus, et la subvention de fonctionnement versée au budget annexe « Complexe aquatique ».

Le chapitre 042 correspond à la dotation aux amortissements.

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Le chapitre 011 correspond principalement aux contrats de prestation de services, aux fournitures et achats divers (carburant, vêtements de travail, eau, électricité, frais de télécommunication, affranchissement...), aux locations mobilières, aux travaux d'entretien et de réparation de bâtiment, voirie et matériel roulant, aux frais de communication, aux versements aux organismes de formation, aux taxes sur les véhicules...

Le chapitre 012 correspond aux charges du personnel : rémunération des fonctionnaires, des contractuels (contrat aidés, remplacement d'agents...), charges patronales, médecine du travail.

Le chapitre 65 correspond essentiellement au traitement des Omr, sélectifs et biodéchets par le SYVEDAC, le chapitre 66 au règlement des intérêts pour les quatre emprunts contractés, le chapitre 68 à des provisions (créances douteuses, dépréciations).

Le chapitre 042 correspond à la dotation aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement » :

Les charges à caractère général, chapitre 011, correspondent principalement à la convention avec la Communauté urbaine Caen la mer pour le traitement des effluents de Banneville-la-Campagne, à des études sur le réseau et les stations, au remboursement de frais au budget principal, au contrôle comptable et financier de la délégation de service public.

Le chapitre 66 correspond au règlement des intérêts pour les vingt-six emprunts contractés, le chapitre 67 à des charges exceptionnelles et le chapitre 68 à des provisions (créances douteuses, dépréciations).

Le chapitre 042 à la dotation aux amortissements.

Budget annexe « Complexe aquatique » :

Les charges à caractère général, chapitre 011, comprennent les compensations forfaitaires d'investissement, d'équilibre et pour l'accueil des écoles primaires et secondaires du territoire versées au délégataire, les contrats de contrôle comptable, l'assurance, les frais d'avocat, le transport des scolaires, le remboursement au budget principal des frais de gestion.

Le chapitre 66 correspond au règlement des intérêts pour les trois emprunts contractés.

Le chapitre 042 à la dotation aux amortissements.

Budget annexe « ZA La Dolomède » :

Les charges à caractère général, chapitre 011, correspondent aux études préalables et à la rémunération du mandataire.

III – Recettes de fonctionnement

Budget principal :

Les atténuations de charges correspondent aux remboursements sur rémunérations du personnel.

Les produits liés aux activités, chapitre 70, comprennent la redevance pour occupation du domaine public de la chaufferie bois, les remboursements de frais par les budgets annexes, par les communes pour leur adhésion au Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) et par le syndicat Eau en Val ès dunes.

Le chapitre 73 correspond aux produits des impôts et taxes perçus, présentés des ressources intercommunales et communales (FPIC) et à la fraction de TV/A nationale.

Le chapitre 74 correspond aux versements de différentes dotations et participations : dotation globale de fonctionnement (DGF), compensations suite aux exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE) et de taxe foncière, Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire et Fonds Inter-Opérateurs pour le fonctionnement de la maison de services, aides pour le poste de coordonnatrice de la Convention Territoriale Globale (CTG) et celui de conseillère numérique.

Les recettes correspondant aux « autres produits de gestion courante », chapitre 75, sont principalement dues au remboursement des frais de contrôle comptable par le concessionnaire de la Délégation de Service Public pour la chaufferie bois et le réseau de chaleur, à la participation des agents au remboursement des tickets restaurant, aux loyers perçus pour la maison de santé de Frénouville.

Le chapitre 042 correspond aux amortissements des subventions d'investissement.

Recettes fiscales

Les taux 2025 de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), de Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB), de Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB), de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ont été votés lors du Conseil communautaire du 3 avril 2025.

	2023	2024	2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	5,43%	5,43%	5,43%
Taxe foncière bâtie (TFB)	7,21%	7,21%	7,21%
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	9,43%	9,43%	9,43%
Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	17,75%	18,89%	18,89%

Suite au passage en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2023 et conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, la durée de lissage des taux de CFE a été fixée à 5 ans hormis pour la commune de Saint-Sylvain qui intégrée la CDC au 1^{er} janvier 2025 et pour laquelle une durée de lissage de 3 ans a été décidée lors du Conseil communautaire 13 mars 2025. Pour 2025 les taux de CFE sont les suivants :

	2023	2024	2025
ARGENCES	22,91 %	22,84 %	22,99%
BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE	20,20 %	21,21 %	21,91%
BELLENGREVILLE	25,47 %	24,37 %	24,01%
CAGNY	25,63 %	24,47 %	24,08%
CANTELOUP	21,63 %	22,07 %	22,48%
CESNY-AUX-VIGNES	22,05 %	22,32 %	22,65%
CLEVILLE	19,75 %	20,94 %	21,73%
CONDE-SUR-IFS	15,83 %	18,59 %	20,16%

EMIEVILLE	24,79 %	23,97 %	23,74%
FRENOUVILLE	23,15 %	22,98 %	23,08%
JANVILLE	22,06 %	22,33 %	22,65%
MOULT-CHICHEBOVILLE	21,89 %	22,23 %	22,58%
OUÉZY	18,85 %	20,40 %	21,37%
SAINT-OUEN-DU-MESNIL-OGER	22,01 %	22,30 %	22,63%
SAINT-PAIR	20,78 %	21,56 %	22,14%
SAINT-PIERRE-DU-JONQUET	28,58 %	26,24 %	25,26%
SAINT-SYLVAIN	20,92 %	20,85 %	21,64%
VALAMBRAY – AIRAN*	19,03 %	21,37 %	22,01%
VALAMBRAY – BILLY*	19,03 %	20,11 %	21,17%
VALAMBRAY – CONTEVILLE*	19,03 %	20,83 %	21,65%
VALAMBRAY – FIERVILLE-BRAY*	19,03 %	21,39 %	22,03%
VALAMBRAY – POUSSY-LA-CAMPAGNE*	19,03 %	21,18 %	21,88%
VIMONT	23,79 %	23,37 %	23,34%

* basé sur le lissage communal en cours antérieur au 01/01/2023

Produit de la fiscalité directe

Produits (€)	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025
Contributions directes (TFB, TFNB, CFE)	2 819 132	2 931 943	3 189 878
TEOM	2 317 551	2 594 948	2 891 365
GEMAPI	35 000	35 000	50 000

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Le chapitre 013 correspond aux remboursements sur rémunérations du personnel.

Au chapitre 70 figurent la facturation aux professionnels, de la ferraille et du carton industriel réceptionnés en déchèterie.

Le chapitre 73 correspond au produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), présenté ci-dessus, le chapitre 74 aux aides de l'Etat pour les emplois aidés, le chapitre 75 au soutien des Eco-organismes.

Budget annexe « Assainissement » :

Le chapitre 70 correspond à la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et à la part collectivité des redevances. (baisse due à une perception de 2022 sur 2023).

Le chapitre 042 correspond aux amortissements des subventions d'investissement.

Budget annexe « Complexe aquatique » :

Le chapitre 74 correspond à la participation du budget principal et à la subvention versée par le département pour l'apprentissage de la natation par les élèves de 6^{ème}, le chapitre 78 à des reprises de provisions.

Le chapitre 042 correspond aux amortissements des subventions d'investissement.

Budget annexe « ZA La Dolomède » :

Le chapitre 042 retrace les opérations de variation des stocks.

II^{ème} partie – Section d'investissement

I – Résultat de l'exercice

	Budget principal	Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"	Budget annexe "Assainissement"	Budget annexe "Complexe aquatique"	Budget annexe "ZA la Dolomède"
Recettes d'investissement	2 536 144,91	2 820 171,93	666 772,72	622 016,71	-
Dépenses d'investissement	2 435 210,47	2 846 608,43	881 596,81	424 854,44	570 443,39
Résultat de l'exercice	100 934,44	- 26 436,50	- 214 824,09	197 162,27	- 570 443,39

La section d'investissement présente les opérations d'investissements nouvelles ou en cours. Ces dépenses sont financées par des ressources propres, dotations, subventions et éventuellement par l'emprunt.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT																
Chap.	Libellé	Budget principal			Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"			Budget annexe "Assainissement"			Budget annexe "Complexe aquatique"			Budget annexe "ZA la Dolomède"		
		CFU 2024	CFU 2025	Variation	CFU 2024	CFU 2025	Variation	CFU 2024	CFU 2025	Variation	CFU 2024	CFU 2025	Variation	CFU 2024	CFU 2025	Variation
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 652,60	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	131 066,54	331 179,73	152,68%	-	-	-	967,53	46 506,95	4706,77%	-	-	-
22	Immobilisations reçues en affectation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total des opérations d'équipement	631 694,62	1 769 011,36	180,04%	169 956,94	1 830 958,61	-	687 321,00	456 849,23	-33,53%	-	-	-	-	-	-
	Total des dépenses d'équipement	631 694,62	1 769 011,36	180,04%	301 023,48	2 162 138,34	618,26%	687 321,00	456 849,23	-33,53%	967,53	55 159,55	5601,07%	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	21 830,84	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	33 844,61	-	-	197 113,41	684 470,09	247,25%	131 232,01	131 232,01	0,00%	166 768,15	168 223,86	0,87%	-	219 000,00	-
27	Autres immobilisations financières	-	483 000,00	-	-	-	-	131 232,01	131 232,01	0,00%	-	-	-	-	-	-
45..	Total des dépenses financières	33 844,61	483 000,00	1327,11%	218 944,25	684 470,09	212,62%	131 232,01	131 232,01	0,00%	166 768,15	168 223,86	0,87%	-	219 000,00	-
	Total des dépenses réelles d'investissement	675 349,33	2 428 759,93	259,63%	519 967,73	2 846 608,43	447,46%	998 916,51	668 856,24	-33,04%	167 735,68	223 383,41	33,18%	-	219 000,00	-
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	7 783,88	6 450,54	-17,13%	-	-	-	218 645,45	212 740,57	-2,70%	201 471,03	201 471,03	0,00%	-	351 443,39	-
041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-	-	-	31 743,45	-	-100,00%	-	-	-	-	-	-
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	7 783,88	6 450,54	-17,13%	-	-	-	250 388,90	212 740,57	-15,04%	201 471,03	201 471,03	0,00%	-	351 443,39	-
	TOTAL	683 133,21	2 435 210,47	256,48%	519 967,73	2 846 608,43	447,46%	1 249 305,41	881 596,81	-29,43%	369 206,71	424 854,44	15,07%	-	570 443,39	-

RECETTES D'INVESTISSEMENT																
Chap.	Libellé	Budget principal			Budget annexe "Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés"			Budget annexe "Assainissement"			Budget annexe "Complexe aquatique"			Budget annexe "ZA la Dolomède"		
		CFU 2024	CFU 2025	Variation	CFU 2024	CFU 2025	Variation	CFU 2024	CFU 2025	Variation	CFU 2024	CFU 2025	Variation	CFU 2024	CFU 2025	Variation
13	Subventions d'investissement	100 373,03	141 428,99	40,90%	21 830,84	187 669,71	-	248 966,00	90 000,00	-63,85%	-	-	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	966 766,00	-	33 844,61	-	-	-	-	-	-	-	-
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	100 373,03	141 428,99	40,90%	-	1 154 435,71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10	Dot. fonds divers et réserves	60 827,29	140 403,16	130,82%	17 051,85	125 209,25	634,29%	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1068	Excédents de fonct. capitalisés	256 795,50	1 292 168,82	403,2%	-	1 266 256,36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	702 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
024	Produits des cessions immobilières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total des recettes financières	317 622,79	2 134 571,98	572,05%	-	1 391 465,61	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
45..	Total des opé. pour compte de tiers	-	93 457,27	-	-	-	-	180 363,50	80 775,00	-55%	-	-	-	-	-	-
	Total des recettes réelles d'investissement	417 995,82	2 369 458,24	466,86%	38 882,69	2 545 901,32	6447,65%	463 174,11	170 775,00	-63,13%	-	-	-	-	-	-
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	157 740,78	166 686,67	5,67%	214 235,98	274 270,61	28,02%	500 942,67	495 997,72	-0,99%	636 820,16	622 016,71	-2,32%	218 175,81	-	-
041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-	-	-	31 743,45	-	-100,00%	-	-	-	-	-	-
	Total des recettes d'ordre d'investissement	157 740,78	166 686,67	5,67%	214 235,98	274 270,61	28,02%	532 686,12	495 997,72	-6,89%	636 820,16	622 016,71	-2,32%	218 175,81	-	-
	TOTAL	575 736,60	2 536 144,91	340,50%	253 118,67	2 820 171,93	1014,17%	995 860,23	666 772,72	-33,05%	636 820,16	622 016,71	-2,32%	218 175,81	-	-100,00%

II – Dépenses d'investissement

Budget principal :

En 2025, 1 769 011,36 € ont été dépensés pour les investissements suivants :

- Programmes annuels de voirie : 487 364,10 €
- Développement économique : 344 583,97 €
- Mobilités : 283 523,72 €
- Relais petite enfance : 223 116,99 €
- Aménagement du territoire : 112 162,68 €
- Tourisme, culture, patrimoine et animations communautaires : 94 460,22 €
- Services au public : 72 001,49 €
- Administration générale : 68 725,07 €
- Logements d'urgences : 54 104,40 €
- Aménagements de sécurité : 20 569,95 €
- Fonds de concours réserve incendie : 8 398,77 €

Le chapitre 45 correspond aux opérations pour compte de tiers (réalisation du schéma de gestion et du zonage des eaux pluviales et parts communales des programmes de voirie) le chapitre 040 à la reprise des subventions d'investissement.

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Les investissements réalisés en 2025 s'élèvent 2 162 138,34 € : opération biodéchets et tarification incitative pour 1 830 958,61 €, et télescopique, conteneurs, divers matériels pour 331 179,73 €.

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des quatre emprunts et à l'avance de 483 000 € faite par le budget principal.

Budget annexe « Assainissement » :

Les investissements réalisés en 2025 s'élèvent à 456 849,23 € : stations d'épurations pour 2 100,00 € (diagnostic amont) et réseaux pour 454 749,23 € (programmes annuels de réhabilitation, marchés à bons de commande de maîtrise d'œuvre et de travaux).

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des vingt-six emprunts, le chapitre 45 aux opérations pour compte de tiers (relais administratif et financier de l'Agence de l'Eau pour les opérations groupées de réhabilitation d'assainissement non collectif) et le chapitre 040 à la reprise subventions d'investissement.

Budget annexe « Complexe aquatique » :

Les investissements réalisés en 2025 s'élèvent à 55 159,55 € correspondant à un diagnostic bâtiminaire et technique pour 8 652,60 € et à divers travaux et équipements (porte SAS extérieur, alimentation en chlore gazeux et portillon bassin nordique) pour 46 506,95 €

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des trois emprunts, le chapitre 040 à la reprise subventions d'investissement.

Budget annexe « ZA La Dolomède » :

Le chapitre 16 correspond au remboursement de l'avance de 219 000 € faite par le budget principal.

Le chapitre 040 retrace les opérations de variation des stocks.

III – Recettes d'investissement**Budget principal :**

Les recettes 2025 correspondent au versement du FCTVA et à l'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10), à des subventions d'investissement (chapitre 13).

Le chapitre 27 comptabilise le remboursement des avances faites aux budget annexes « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » et « ZA La Dolomède ».

Au chapitre 040 figurent les amortissements.

Budget annexe « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » :

Les recettes 2025 correspondent au versement du FCTVA et à l'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10), à des subventions d'investissement pour les biodéchets (chapitre 13).

Le chapitre 16 comptabilise l'emprunt contracté pour l'acquisition de véhicules de collecte et l'avance faite par le budget principal.

Le chapitre 040 correspond aux amortissements.

Budget annexe « Assainissement » :

Les recettes 2025 se rapportent aux subventions versées par l'Agence de l'Eau pour les programmes annuels de réhabilitation (chapitre 13).

Le chapitre 45 retracent les opérations pour compte de tiers (relais administratif et financier de l'Agence de l'Eau pour les opérations groupées de réhabilitation d'assainissement non collectif).

Le chapitre 040 correspond aux amortissements.

Budget annexe « complexe aquatique » :

Les recettes 2025 se résument aux amortissements (chapitre 040).

Financement des investissements

Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). La capacité d'autofinancement nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Capacité d'autofinancement du budget principal (en K €) :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF BRUTE	930	588	550	1 343	1 058	1 182
CAF NETTE	840	550	522	1 343	1 058	1 182

Encours de la dette

Pour information, l'encours de la dette ne comporte pas d'emprunt dit « toxique ».

Etat de la dette au 31/12/2025			
Budget	Nombre d'emprunts	Encours (en €)	Dernière échéance
Complexe aquatique	3	2 314 645	2041
Assainissement	26	1 010 478	2040
Collecte et traitement des déchets	5	1 034 678	2032